

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection				
Nathalie Caron	2009717				Le 01 décembre 2021		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte scolaire École Saint-Jacques 4					(506) 739-6330		
Adresse				•			
10 avenue De L'École Saint-Jacques Saint-Jacques NB	E7B 1E7						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	plement Date limite être confo		limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi ou en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers d'incident, des médicaments (aucun) et des activités quotidiennes.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque  Signature de la personne responsable de la délivrance de Dat			Le 01 décembre 2021				
permis		aio					
original signé par Nathalie Caron			l e 01	l déce	mbre 2021		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate		. 4000			